

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 15 mai 2014

1) Rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes de Brocéliande

Ce rapport est consultable sur le site de la Communauté de Communes www.cc-broceliande.fr.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel de la Communauté de Communes de Brocéliande 2013 présenté par Monsieur Joseph DURAND et les anciens délégués de la Communauté de Communes de Brocéliande.

2) Communauté de Communes de Brocéliande - transfert de compétence "Etablissement et exploitation des réseaux de communication électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le transfert de compétence "Etablissement et exploitation des réseaux de communication électroniques" à la Communauté de Communes de Brocéliande.

3) Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

L'article 1650 A du Code général des impôts rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les communautés levant la fiscalité professionnelle unique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne six membres soit trois titulaires, trois suppléants et suggéré le nom de personnes domiciliées en dehors du périmètre de la Communauté pour siéger à cette commission.

4) Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément à l'article L 2121-32 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne 16 commissaires titulaires et 16 suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs. Au vu de cette désignation, le Directeur des Services Fiscaux arrête la liste définitive de la commission qui sera composée de 8 commissaires titulaires et de 8 suppléants.

5) Désignation d'un représentant communal à l'Ecole Privée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Roland HERCOUET pour être représentant de la Commune et pour siéger aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes de l'Ecole Privée, sous contrat d'association, situées sur le territoire communal.

6) Délégué au Comité des Œuvres Sociales d'Ille-et-Vilaine (COS 35)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Joseph DURAND pour être le délégué "élu" représentant la Commune auprès du COS 35.

La Commune de Bréal-sous-Montfort adhère au COS 35 depuis plusieurs années. Le COS est un organisme social permettant aux agents territoriaux d'accéder à une amélioration des conditions d'existence par le biais des prestations à caractère social, culturel ou de loisir.

7) Cession d'une partie du jardin situé derrière La Poste aux riverains

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de céder au prix des domaines une partie de la parcelle cadastrée section BP n° 2 (environ 55 m²) à Monsieur BOUDELIER Christophe.
- d'échanger une partie de cette même parcelle représentant une superficie voisine de 50 m² à Monsieur et Madame PERSAIS Jean-Yves en contrepartie du terrain permettant l'accès à l'arrière du bâtiment de La Poste pour une surface d'environ 40 m².
- que les frais de notaires seront répartis entre les deux acquéreurs et les frais de géomètre pour un tiers à chacune des parties en présence.

8) Cession d'une partie du chemin rural n° 36 au lieu-dit "Le Limoret" à Monsieur et Madame PERSAIS Alexandre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la cession d'une partie d'environ 440 m² du chemin rural n° 36.

Il décide :

- * de constater la désaffectation de la partie de chemin rural objet de la demande d'acquisition,
- * de lancer la procédure d'enquête publique,
- * de préciser que les frais d'actes (géomètre et notaires) et ceux liés à l'enquête publique (commissaire enquêteur et publications dans les journaux) seront à la charge de l'acquéreur.

9) Cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle ZE n° 174 pour le cheminement piétonnier entre les Jardins de Brocéliande et le centre ville à l'Association pour la Promotion des Handicapés du Pommeret

Cette question est reportée à une date ultérieure.

10) Lotissement "La Haie d'Isaac" - convention Syndicat Intercommunal des Eaux de Lillion

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement "La Haie d'Isaac", le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Lillion afin de définir les modalités de conception, de réalisation et de transfert d'ouvrages d'alimentation en eau potable. Cette convention permettra à terme d'intégrer dans le patrimoine du Syndicat, leurs gestions et leurs exploitations dans le respect de la réglementation relative à la distribution d'eau potable
- autorise M. le Maire à signer la convention.

11) Lotissement "La Haie d'Isaac" - mise à disposition de terrain au Syndicat Départemental d'Energie pour un poste de transformation de courant électrique

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement "La Haie d'Isaac", le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition du SDE (Syndicat Départemental d'Energie) du terrain situé sur la parcelle YI n° 117, nécessaire à la construction d'un transformateur de 250KVA et le réseau public qui lui est rattaché,
- autorise M. le Maire à signer cette convention.

12) Lotissement "La Haie d'Isaac" - Syndicat Départemental d'Energie - financement réseau basse tension

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement "La Haie d'Isaac", le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide les travaux d'extension du réseau électrique, seule la partie alimentation électrique basse tension est à prévoir soit un montant de 37 200 € à la charge de la Commune. Le Syndicat Départemental d'Energie subventionne à hauteur de 40 %.
- autorise M. le Maire à signer les documents s'y afférents.

13) Lotissement "La Haie d'Isaac" - dénomination des noms de rues

L'année 2014 étant l'année du centenaire de la Première Guerre Mondiale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les rues du lotissement "La Haie d'Isaac" comme suit :

- square de Verdun,
- allée de la Somme,
- chemin des Dames,
- rue de la Marne.

14) Demande d'enregistrement d'une installation mobile de broyage, concassage, criblage destinée au recyclage des déchets inertes située au lieu-dit "La Folie" par la SAS PIGEON CARRIERES

Par arrêté préfectoral du 20 mars 2014, une consultation du public a été ouverte du 10 avril 2014 au 9 mai 2014 sur la demande présentée par la SAS PIGEON CARRIERES en vue d'obtenir l'enregistrement d'une installation classée située au lieu-dit "La Folie" relative à l'exploitation d'une installation de broyage, concassage, criblage destinée au recyclage des déchets inertes.

Un registre d'observation a été mis à disposition du public pendant toute la durée de la consultation.

A ce jour, deux remarques de riverains l'une concernant le risque d'une nuisance sonore due au passage important des camions devant leur maison et l'autre relative à la poussière, aux bruits et aux vibrations ressenties dans leur habitation.

L'impact sur le bruit ne sera pas significatif, il reste inférieur au seuil réglementaire ; la RN24 étant la source sonore principale dans le secteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'enregistrement d'une installation mobile de broyage, concassage, criblage destinée au recyclage des déchets inertes située au lieu-dit "La Folie" par la SAS PIGEON CARRIERES.

15) Avenant au contrat de délégation d'affermage du service d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle les précédents avenants (délibération n° 2007/1312/130 avenant n° 1 en date du 13/12/2007, délibération n° 2013-0205-047 avenant n° 2 en date du 2 mai 2013) au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement des eaux usées. Cette délégation de service public est assurée par la SAUR.

Madame Audrey GRUEL, Adjointe à l'Environnement, présente le dossier qui a été étudié par la Commission "Environnement" du 22 avril 2014. Il y a lieu de garantir la bonne exécution des travaux lors de la réalisation de branchements neufs. Pour cela trois entreprises spécialisées ont été consultées sur la base d'un même bordereau de prix et une même définition des travaux à réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter le contrat d'affermage en annexant la liste de ces trois entreprises agréées.

*** Objet de cet avenant**

- consultation sur les travaux de réalisation des branchements neufs : en annexe à la délégation d'affermage, la Commune donnera une liste de trois entreprises agréées après consultation sur la base du bordereau des prix du contrat d'affermage : CISE TP / SURCIN TP / RENNES TP.

MM. RIBAULT et le pouvoir de Mme VANSTEENE, M. MAUMONT votent "contre" considérant que la référence à un bordereau de prix intégré au contrat d'affermage ne semble pas favorable à l'utilisateur.

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte l'avenant reprenant la proposition ci-dessus.

16) Action caritative - convention Paroisse Sainte-Melaine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre un terrain d'une superficie de 3 000 m² à la disposition de la Paroisse à titre gratuit pour une durée de six mois dans le cadre d'une action caritative. Celle-ci a pour but d'apporter une aide alimentaire aux indigents du secteur (fourniture gratuite de pommes de terre) et de sensibiliser un groupe de jeunes aux besoins de nécessiteux.

Affiché le 19 mai 2014

Le Maire,

B. ETHORE